

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 12 février 2013** à compter de **19 h 30** à laquelle sont présents : la mairesse, madame Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillère, messieurs Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Jacques Bourbonnais, Yvon Brière, Pierre Vocino, Yves Sénécal et madame Suzanne Perron, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Manon Thériault, sont également présents.

2013-02-023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. **PRIÈRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2013.
4. **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
 - 5.2 Procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 4 décembre 2012.
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement décrétant des dépenses en immobilisations de 2 287 000 \$ et un emprunt de 2 095 000 \$.
7. **RÉSOLUTIONS**
 - 7.1 Modification de la désignation de la ruelle de la Capitale.
 - 7.2 Octroi d'un contrat pour des travaux de réaménagement de la caserne incendie.
 - 7.3 Affectation d'une somme de 192 000 \$ au projet GE0903.
 - 7.4 Octroi d'un mandat de services professionnels en ingénierie pour des travaux d'aménagement du parc Émilie-Gamelin.
 - 7.5 Octroi d'un contrat pour la fourniture de cylindres d'oxygène.
 - 7.6 Adoption du budget 2013 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.
 - 7.7 Approbation d'un projet de lotissement – Création des lots 5 119 063 à 5 119 069 du cadastre du Québec.
 - 7.8 Assises annuelles 2013 de l'Union des municipalités du Québec.

- 7.9 Autorisation de signature – Règlement – Grief patronal.
- 7.10 Demande de certificat d'autorisation pour un plan quinquennal d'aqueduc et d'égout.
- 7.11 Demande d'exemption de taxes par l'Avant-garde en santé mentale.
- 7.12 Autorisation de signature – Lettre d'entente numéro 7 à la convention collective entre la Ville et le syndicat canadien de la fonction publique (employé(e)s cols blancs).
- 7.13 Démission au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
- 7.14 Modification à la demande de certificat d'autorisation numéro 2012-00542 pour l'installation d'une enseigne assujettie au PIIA de la zone C-625 (1000 à 1050, boulevard Taschereau – Place Perreault).
- 7.15 Autorisation de signature – Avenant numéro 2 à l'entente avec l'école de voile entre « Air et Mer ».
- 7.16 Autorisation de signature – Lettre d'entente numéro 8 à la convention collective entre la Ville et le syndicat canadien de la fonction publique (employé(e)s cols blancs).
- 7.17 Remerciements à l'A.F.É.A.S. La Nativité.

8. APPUIS FINANCIERS ET DEMANDES DIVERSES

- 8.1 Activité de financement de la Paroisse la Nativité de la Sainte-Vierge – Quille-o-thon.
- 8.2 Activité de financement du Club de l'Âge d'Or de La Prairie – Souper Saint-Valentin.

9. VARIA

- 9.1 Demande au ministère des Transports du Québec relativement à la sécurité des usagers du chemin de Saint-Jean (route 104).
- 9.2 Embauche d'un chef de division au Service de sécurité incendie.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

avec la modification suivante :

DE RETIRER le point 7.10 - Demande de certificat d'autorisation pour un plan quinquennal d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE

2013-02-024

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 15 janvier 2013 à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE

2013-02-025

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 25 janvier 2013 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 479 209,70 \$ pour les activités financières de 2012, de 3 143 772,29 \$ pour les activités financières de 2013, de 508 802,77 \$ pour les activités d'investissement de 2012, de 52 573,60 \$ pour les activités d'investissement de 2013 et de 851 941,63 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la municipalité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 4 DÉCEMBRE 2012

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la municipalité.

2013-02-026

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1335-E

ATTENDU l'avis de motion 2013-01 donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2013;

ATTENDU que toutes et chacune des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées, notamment celle relative à la dispense de lecture du règlement;

ATTENDU que ce règlement décrète une dépense de 2 287 000 \$, un emprunt de 2 095 000 \$ et qu'une somme de 192 000 \$ sera puisée à même le fonds général;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de pourvoir au paiement de dépenses en immobilisations réparties et remboursables comme suit :

- Réfection de bâtiments 262 000 \$
- Aménagement – mobilier urbain – modules de jeux 662 000 \$
- Travaux de voirie – aqueduc et égout 954 000 \$
- Travaux de réfection d'éclairage 37 000 \$
- Acquisition de véhicules 372 000 \$

remboursables sur une période de cinq (5) ans pour un montant de 248 000 \$, sur une période de dix (10) ans pour un montant de 971 000 \$ et sur une période de quinze (15) ans pour un montant de 876 000 \$;

ATTENDU que cet emprunt est remboursable par les contribuables de l'ensemble de la municipalité;

ATTENDU que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bourbonnais et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1335-E

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE
2 287 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 095 000 \$

ADOPTÉE

2013-02-027

MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DE LA RUELLE DE LA CAPITALE

ATTENDU qu'historiquement, il existait, à l'endroit où se trouve la ruelle de la Capitale, deux glacières où les gens venaient s'approvisionner en glace;

ATTENDU qu'il serait plus approprié pour l'histoire du site patrimonial déclaré de modifier l'appellation « de la Capitale » par « des Glacières »;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais et résolu unanimement :

DE REMPLACER l'appellation « ruelle de la Capitale » par « ruelle des Glacières ».

ADOPTÉE

2013-02-028

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour les travaux de réaménagement de la caserne incendie;

ATTENDU que douze soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)
Turanco Construction inc.	525 516,14 \$
Construction Michel Dubé inc.	554 053,20 \$
Afcor Construction	567 368,46 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de réaménagement de la caserne incendie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Turanco Construction inc., au prix forfaitaire de 525 516,14 \$, taxes incluses, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres préparé par Boudrias et Légaré architectes, dossier numéro 94221, et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1331-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-02-029

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 192 000 \$ AU PROJET GE0903

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à utiliser une somme de 192 000 \$ du fonds général aux fins de l'affecter au projet GE0903 « Réhabilitation aqueduc, rues Fournier, du Parc, Francine et Brosseau », lequel est financé par le règlement numéro 1335-E décrétant des dépenses en immobilisations de 2 287 000 \$ et un emprunt de 2 095 000 \$.

ADOPTÉE

2013-02-030

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉMILIE-GAMELIN

ATTENDU que la Ville a procédé, par invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des travaux d'aménagement du parc Émilie-Gamelin;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (\$) (taxes incluses)
Dessau inc.	71 974,35 \$
Rochon Experts-Conseils	--

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que la firme Rochon Experts-Conseils n'a pas obtenu la note de passage minimale de 70 points et que par conséquent, l'enveloppe contenant le bordereau de prix n'a pas été ouverte;

ATTENDU que le seul soumissionnaire conforme a obtenu le pointage suivant :

Soumissionnaire	Pointage	Pointage final après application de la formule	Rang
Dessau inc.	79,5	17,99	1er

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour des travaux d'aménagement du parc Émilie-Gamelin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Dessau inc., au prix forfaitaire de 71 974,35 \$, taxes incluses, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Génie 2012-22 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce mandat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1331-E.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-02-031

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CYLINDRES D'OXYGÈNE

ATTENDU que la Ville a procédé à une demande de prix pour la fourniture de cylindres d'oxygène pour une période de trois ans;

ATTENDU que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant annuel (taxes non incluses)
Previmed inc.	1 669,00 \$
SOS Technologie	1 845,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de cylindres d'oxygène pour une période de trois ans au plus bas soumissionnaire conforme, soit Previmed inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions de la demande de prix et de la soumission retenue.

La valeur approximative annuelle de ce contrat est de 1 669,00 \$, taxes non incluses.

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2014 et 2015 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2013-02-032

ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvon Brière
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2013 soumis par la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, au montant de 5 999 905 \$, la quote-part de la Ville y étant établie à 919 834,55 \$.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-02-033

APPROBATION D'UN PROJET DE LOTISSEMENT – CRÉATION DES LOTS 5 119 063 À 5 119 069 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU les articles 55 à 57 du règlement de lotissement 1249;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de remplacement du lot 2 267 551 du cadastre du Québec situé sur le chemin de Saint-Jean (création des lots 5 119 063 à 5 119 069), le tout selon le plan de Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, daté du 7 août 2012, portant la minute 28086 et le numéro de dossier S36519.

Cette approbation demeure conditionnelle à ce que le propriétaire verse en argent un montant équivalent à 10% de la valeur des terrains visés par le projet d'opération cadastrale.

ADOPTÉE

2013-02-034

ASSISES ANNUELLES 2013 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu à Montréal du 9 au 11 mai 2013, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

Avant l'étude du point suivant, Monsieur le conseiller Yves Sénécal déclare avoir un intérêt particulier dans la question qui sera prise en délibération. Le grief concerne un membre de sa famille. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

2013-02-035

AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT – GRIEF PATRONAL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, une entente ayant pour objet le règlement du grief patronal entre la Ville de le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 concernant le remboursement d'une somme versée en trop à un salarié.

Cette entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec et vient par conséquent mettre un terme au litige entre les parties.

ADOPTÉE

Monsieur Yves Sénécal s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

2013-02-036

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES PAR L'AVANT-GARDE EN SANTÉ MENTALE

ATTENDU la lettre de la secrétaire de la Commission municipale du Québec en date du 18 janvier 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de l'Avant-garde en santé mentale relative à l'exemption de toute taxe foncière, la Ville s'en remettant toutefois à la décision que prendra la Commission municipale du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉE

2013-02-037

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 7 À LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (EMPLOYÉ(E)S COLS BLANCS)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 7 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (employé(e)s cols blancs). Cette lettre a pour objet de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque, et par conséquent les heures de travail du personnel à compter du 1^{er} février 2013.

ADOPTÉE

2013-02-038

DÉMISSION AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Kevin Henderson au poste de chef aux opérations du Service de sécurité incendie. Cette démission a pris effet le 28 janvier 2013.

DE REMERCIER monsieur Henderson pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2013-02-039

MODIFICATION À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION NUMÉRO 2012-00542 POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ASSUJETTIE AU PIIA DE LA ZONE C-625 (1000 À 1050, BOULEVARD TASCHEREEAU – PLACE PERREAULT)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2013-01 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la modification du certificat d'autorisation numéro 2012-00542 pour l'installation d'une enseigne détachée, sur socle, pour le complexe commercial situé à l'intersection des boulevards Taschereau et Saint-José, le tout tel que montré au plan de l'enseigne, préparé par Bud's Sticker Lettrage, daté du 12 décembre 2012.

ADOPTÉE

2013-02-040

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT NUMÉRO 2 À L'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE DE VOILE ENTRE « AIR ET MER »

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, l'avenant no. 2 à l'entente avec l'École de voile entre « Air et Mer » concernant la fourniture d'un local à cet organisme pour la dispense de cours de voile à la population de La Prairie. Cet avenant a pour objet le renouvellement de l'entente, aux mêmes conditions, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015.

ADOPTÉE

2013-02-041

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 8 À LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (EMPLOYÉ(E)S COLS BLANCS)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 8 à la convention collective entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (employé(e)s cols blancs). Cette lettre a pour objet de suspendre l'application de l'article 1 de l'annexe Q de la convention collective, et ce, uniquement en ce qui concerne madame Monique Langlois.

ADOPTÉE

2013-02-042

REMERCIEMENTS À L'A.F.É.A.S. LA NATIVITÉ

ATTENDU que la Ville a été informée de la fin des activités de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (A.F.É.A.S.) La Nativité;

ATTENDU que l'A.F.É.A.S. œuvre auprès des gens de la communauté de La Prairie depuis 1966;

ATTENDU l'implication déterminante de madame Jeannine Surprenant Lussier tout au long des 46 ans d'existence de l'association;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

DE REMERCIER madame Jeannine Surprenant Lussier ainsi que les membres de l'A.F.É.A.S. pour leur implication et leur dévouement à l'amélioration de la situation des femmes à travers les activités de l'A.F.É.A.S. La Nativité.

ADOPTÉE

2013-02-043

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA PAROISSE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE – QUILLE-O-THON

ATTENDU que la Paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge a organisé un quille-o-thon comme activité de financement, le samedi 2 février 2013;

ATTENDU que le coût de location d'une allée de quilles lors de cette activité était de 50 \$;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ afin de contribuer aux frais d'organisation du quille-o-thon.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-02-044

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PRAIRIE – SOUPER SAINT-VALENTIN

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or de La Prairie a organisé un souper de la Saint-Valentin comme activité de financement, le 8 février 2013, au Complexe Saint-Laurent;

ATTENDU que le coût des billets s'élevait à 23 \$ pour les membres du club et à 27 \$ pour les non-membres;

ATTENDU qu'il importait que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Sénécal
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil à assister au souper de la Saint-Valentin du Club de l'Âge d'Or de La Prairie, les frais et dépenses qu'ils ont engagés à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2013-02-045

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA SÉCURITÉ DES USAGERS DU CHEMIN DE SAINT-JEAN (ROUTE 104)

ATTENDU la résolution 2012-12-498 intitulée « Demande au ministère des Transports du Québec relativement à l'intersection de Saint-Jean (route 104) / de la Bataille Nord et Sud » adoptée le 11 décembre 2012 par le conseil municipal et adressée au Ministre des transports le 17 décembre dernier;

ATTENDU que depuis près de quinze ans, la Ville réitère sa demande auprès du ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une signalisation appropriée à l'intersection du chemin de la Bataille (Nord et Sud) et de la route 104 afin d'assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU qu'aucune réponse concluante n'a encore été reçue;

ATTENDU qu'un accident mortel est de nouveau survenu sur la route 104, à la hauteur de La Prairie, le 2 février dernier;

ATTENDU l'urgence d'agir dans ce dossier et la volonté du conseil municipal d'obtenir une réponse concrète du gouvernement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Serres
et résolu unanimement :

DE RÉITÉRER la demande adressée au ministère des Transports du Québec de prendre, dans les meilleurs délais, toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers qui doivent emprunter le chemin de Saint-Jean (route 104).

ADOPTÉE

2013-02-046

EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Caron
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Ghislain Laroche à titre temporaire au poste de chef de division au Service de sécurité incendie, selon les conditions suivantes :

Supérieur immédiat	Directeur du Service de sécurité incendie
Date d'entrée en fonction	1 ^{er} avril 2013 (pour une période d'un an, soit jusqu'au 1 ^{er} avril 2014)
Conditions de travail	Selon l'accord sur les conditions de travail des employés cadres à l'exception du régime d'assurance collective.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2013-02-047

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 56

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mme LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

Me MANON THÉRIAULT, greffière

Ce 12 février 2013

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 février 2013.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière